



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris le 15 MAI 2014

Secrétariat  
général

Direction générale  
des ressources  
humaines

Service  
de l'encadrement

Sous-direction de la  
gestion des carrières  
des personnels  
d'encadrement

Bureau des  
personnels de  
direction des lycées  
et collèges

DGRH E2-3

n° 2014-0145

NOTE DE SERVICE

à

Mesdames et messieurs les personnels de  
direction

s/c de mesdames les rectrices et messieurs les  
recteurs d'académie

s/c de messieurs les vice-recteurs

s/c de monsieur le chef de service de  
l'éducation nationale à Saint-Pierre et Miquelon

**Objet :** intentions de mobilité des personnels de direction à la rentrée 2015 -  
recensement des postes susceptibles d'être vacants.

Afin de donner une meilleure information aux personnels de direction candidats à la mobilité à la rentrée 2015, une liste des postes susceptibles d'être vacants est portée à leur connaissance dans les mêmes conditions et délais que la liste des postes vacants.

Cette liste de postes susceptibles d'être vacants est constituée par le recueil, en amont des opérations de mobilité, des intentions de participation formulées par la plupart des candidats.

Les modalités de recensement des postes susceptibles d'être vacants et le calendrier des opérations sont les suivants :

**I - Modalités de recensement des postes susceptibles d'être vacants**

En application de l'article 22 du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 :

- peuvent être concernés, les personnels qui, au 1<sup>er</sup> septembre 2015 auront trois ans d'ancienneté au moins sur leur poste actuel ;

- sont concernés obligatoirement, les personnels de direction dont l'ancienneté sur le poste actuel sera de 9 ans au moins au 1<sup>er</sup> septembre 2015 et qui devront recevoir une nouvelle affectation à cette date ;

- sont tenus de participer aux opérations annuelles de mutation, les personnels de direction qui comptent sept ou huit ans dans le même poste au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Les intentions de participer à la mobilité seront saisies par internet sur le site : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) rubrique « personnels d'encadrement ».

## **II - Calendrier**

La saisie des intentions s'effectuera du vendredi 6 juin au mardi 1<sup>er</sup> juillet 2014. Le traitement de ces données permettra ensuite d'informer le plus largement et le plus équitablement possible l'ensemble des candidats dès l'ouverture du serveur, en octobre 2014.

Pour le ministre et par délégation,  
La chef de service de l'encadrement

  
Fabienne Brouillonnet